

Note relative au chantier en cours de la transformation publique

Le Consortium eJustice : *L'intelligence collective au service de la Justice du XXIème siècle*

en partenariat avec Droit & Croissance

Une initiative au cœur du projet de transformation publique

Au moment du lancement du chantier immense de la transformation publique, appelé de ses vœux par le Président de la République, une attention toute particulière doit être portée aux défis qui accompagnent la réforme de la Justice. **Les institutions et le droit sont la pierre angulaire de la prospérité d'un pays**, comme l'ont rappelé années après années, les meilleurs économistes¹. La France accuse un **retard important** en la matière et nous saluons les premières initiatives visant à sanctuariser le budget de la Justice, voire même à l'augmenter afin de moderniser notre Justice.

La seule volonté des pouvoirs publics ne suffira cependant pas à réformer l'institution judiciaire dans des délais raisonnables. **Il est impératif de tirer pleinement profit des nouvelles technologies de l'information et numérique déployées ailleurs**. Les pouvoirs publics, aussi volontaire soient-ils sur ce sujet, ne peuvent, dans ces domaines, avoir un niveau d'expertise comparable à celui du secteur privé. Sans surprise, les pouvoirs publics n'ont pas, à ce jour, pleinement exploité le potentiel que représentent les technologies innovantes. Il est primordial d'associer les acteurs privés à la réforme et tirer profit au maximum des différentes expériences réalisées à l'étranger. **Pour ces raisons, nous croyons que les pouvoirs publics doivent soutenir pleinement l'initiative lancée par le Consortium eJustice en vue d'accélérer la réforme de la Justice.**

Présentation du Consortium eJustice

Le Consortium eJustice² est un mouvement associatif, né lors de la campagne présidentielle de 2017. Il a pour objectif de promouvoir la transformation digitale au sein de l'institution judiciaire française. Du point de vue de ses membres fondateurs, **la Justice doit impérativement saisir les nouvelles opportunités offertes par le numérique afin de combler, à peu de frais, le retard accumulé au fil des ans en France**. Les outils numériques sont, en effet, un **moyen pour la Justice française d'être plus accessible, plus juste et plus efficace à moindre coût**. Les enjeux sont énormes pour les citoyens, les acteurs économiques mais également pour les acteurs du monde judiciaire, tant **ces nouveaux instruments peuvent considérablement contribuer à renforcer l'État de droit et à améliorer le fonctionnement de la Justice**, en permettant aux différents acteurs de se concentrer sur leurs tâches essentielles, comme le traitement du fond des dossiers et l'accueil des justiciables³.

¹ Cette question est au cœur des travaux des économistes James Robinson (Harvard) et Daron Acemoglu (MIT) qui ont publié un best-seller sur ce sujet "Why Nations Fail: The Origins of Power, Prosperity, and Poverty".

² Le Consortium eJustice est une association de loi 1901 à conseil scientifique en cours de constitution rassemblant des acteurs des legaltechs² (avocats, universitaires, médiateurs, arbitres, greffiers, éditeurs, start-up, associations...) collaborant sur des projets de recherche et développement, afin de mettre leurs technologies à disposition du service public de la justice. L'adhésion est ouverte à toutes les entités publiques et privées

³ V. Notamment la contribution de Droit & Croissance en faveur de l'open data jurisprudentielle : <https://droitetcroissance.fr/2017/09/open-data-jurisprudentiel-republique-numerique-droit-previsible-attractif/>

La dernière actualité relative à l'échec d'un début de coopération entre une entreprise privée spécialisée dans l'intelligence artificielle (et à terme la justice prédictive) et certains tribunaux⁴, rappelle **qu'il est indispensable de construire un format de collaboration entre le secteur privé et le secteur public, ouvert et efficace, permettant d'atteindre des objectifs raisonnables et ordonnés dans le temps**. Quel est l'intérêt pour les tribunaux d'investir du temps et de l'énergie dans l'analyse de la performance des technologies développées par une entreprise privée spécialisée dans l'intelligence artificielle, alors même que la loi ouvrant l'accès de toutes les décisions de justice n'est toujours pas mise en œuvre, empêchant *de facto* les outils de justice prédictive de révéler leur plein potentiel ?

Tirer compte des échecs passés

Il est urgent de tirer les conséquences des échecs précédents en matière d'usage des technologies de l'information et numérique appliquées au monde judiciaire. La numérisation des services publics de la justice sous une forme centralisée a, en effet, produit un résultat insatisfaisant (A). Le Consortium propose pour cette raison un nouveau modèle plus distributif, axé sur la mise à disposition d'un cœur de plateforme existant, auquel viendront se greffer des briques fonctionnelles à développer dans le cadre de marchés publics étatiques français (B).

A. Échec du modèle centralisé

1. A l'international

Deux rapports internationaux récents ont mis en évidence l'échec des modèles centralisés pour la numérisation des services publics de justice :

- Une étude menée dans 48 pays par le Conseil de l'Europe⁵ a constaté que « *les Etats qui sont partis les plus tôt dans cette course ne sont pas forcément les plus avancés aujourd'hui* », car de nombreux systèmes d'information judiciaire ayant fait l'objet de « *lourds investissements* » ne « *supportent ni mises à jour substantielles, ni extensions de fonctionnalités, pas plus que l'interconnexion avec d'autres applicatifs développés plus récemment* ».
- Les travaux de recherche universitaires du Laboratoire de Cyberjustice de Montréal⁶, menés par 36 chercheurs de 20 universités sur une période de 7 ans, ont mis en évidence que « *les tentatives de numérisation de la justice ont souvent échoué en raison de leur approche top-down, impliquant une refonte complète du système caractérisée par un haut niveau d'investissement et des ambitions excessives* ».

Le Consortium insiste en conséquence sur le caractère crucial d'une méthodologie agile, associant dès l'origine les usagers à la définition de ces briques fonctionnelles, qui doivent rester modulables dans le temps en fonction des retours de ces mêmes usagers.

2. En France

En France, de nombreux projets de numérisation de la justice, tels que Cassiopée, ont été des échecs ou ont fait l'objet d'une dépense publique conséquente et non efficiente.

⁴ <https://www.artificiallawyer.com/2017/10/13/french-justice-ministry-sees-no-additional-value-in-predictive-legal-ai/>

⁵ *Lignes directrices sur la conduite du changement vers la Cyberjustice*, Conseil de l'Europe, Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ), Strasbourg, 7 décembre 2016, p. 27 : <http://bit.ly/2ISO4UB>

⁶ *eAccess to justice*, Laboratoire de Cyberjustice, University of Ottawa Press, Ottawa, 22 septembre 2016 : <http://bit.ly/2mS033V>

Au vu des échecs passés, le Consortium préconise d'abandonner le projet Portalis pour s'orienter vers un modèle de Justice Plateforme dans lequel une multitude d'acteurs des legaltechs pourront faire bénéficier au service public de la justice de leurs technologies existantes ou à développer. Sur le projet Portalis en particulier, le Consortium propose de remplacer le traitement public en amont des données de jurisprudence par un traitement collaboratif en aval, en menant un programme de co-développement entre l'Etat, les universitaires et les acteurs des legaltechs. Le Consortium préconise une innovation de rupture plutôt qu'une innovation incrémentale, qui se bornerait à ajouter des évolutions et correctifs à un système vieillissant développé dans les années 1980.

Au niveau interministériel, le projet Open Law a permis d'étudier la faisabilité d'une stratégie partenariale renouvée par le co-développement public-privé des services publics numériques⁷. Dans la continuité de la stratégie dite de « l'Etat plateforme », plutôt que de définir les besoins du service public en interne au sein des services de l'Etat, le Consortium propose de favoriser une co-conception, ouverte et collaborative avec les usagers (juges, greffiers, médiateurs, avocats, justiciables...).

Plutôt que de poursuivre dans un modèle centralisé piloté par la Chancellerie et les administrateurs du RPVJ, le Consortium propose de mettre en place une plateforme collaborative commune de services et de technologies permettant une interconnexion des acteurs privés (éditeurs juridiques, start-up), du monde de la recherche (GIP Recherche et Droit...) et la puissance publique.

Parmi les projets piliers au cœur de ce programme figure l'open data des décisions de justice et le règlement en ligne de certains litiges.

B. Avantage du modèle de Justice Plateforme

1. Un cœur de plateforme gratuit, libre et opérationnel

Le Laboratoire de Cyberjustice de Montréal travaille depuis 20 ans sur les questions de digitalisation de la justice. Ayant bénéficié d'importants investissements publics et privés, il dispose d'un greffe numérique opérationnel, actuellement utilisé dans plusieurs tribunaux en Ontario et au Québec.

Ce greffe se décompose en un cœur de plateforme et un ensemble de modules fonctionnant ensemble ou séparément, qui, mis bout à bout, permettent de gérer le cycle de vie d'un dossier judiciaire, sans devoir utiliser le papier, mais en gardant la possibilité de le faire.

Le Consortium préconise que ce cœur de plateforme, gratuit et sous licence libre, soit utilisé par le Ministère de la Justice pour numériser certains aspects du fonctionnement judiciaire, ainsi que pour proposer une plateforme en ligne de règlement des litiges dont l'enjeu est inférieur à 4000 €.

2. Des briques fonctionnelles moins chères, libres et agiles

Le cœur de plateforme du Laboratoire de Cyberjustice de Montréal a été conçu pour que des briques fonctionnelles puissent venir s'y greffer. Le Consortium propose d'organiser des projets

⁷ De l'ouverture des données publiques à la co-construction des communs numériques : <http://bit.ly/2yRTftX>

de recherche et développement pour la réalisation de ces briques, afin de répondre à des appels d'offres du Ministère de la Justice.

Le Consortium préconise que les résultats des recherches ayant bénéficié d'un investissement public soient placés sous licence libre secteur public, les entreprises conceptrices gardant la possibilité d'exploiter leurs résultats dans le secteur privé.

Ce mécanisme permet, d'une part, de diminuer l'envergure des marchés publics, afin de placer l'État dans une position plus forte pour choisir ses prestataires et résilier les marchés. Le fonctionnement préconisé permet, d'autre part, de faire financer les briques par une exploitation dans le secteur privé, minimisant ainsi les besoins en termes d'investissement public.

Pour toutes ces raisons, nous estimons que l'initiative du Consortium eJustice est indispensable à la réussite de la transformation de la justice. Nous serions heureux de pouvoir discuter avec les pouvoirs publics de cette initiative.

Les fondateurs du Consortium e-Justice :

Étienne Deshoulières

Avocat au barreau de Paris en nouvelle technologie - Enseignant en droit de l'arbitrage et droit de la propriété intellectuelle pour l'Université Panthéon-Assas - Co-fondateur de l'Institut digital d'arbitrage et de médiation

Thomas Saint-Aubin

Ancien responsable numérique du ministère de la Justice - Ancien responsable de la stratégie et de l'innovation de la DILA - Chercheur-associé eJustice à l'École de Droit de la Sorbonne - Co-fondateur d'Open Law le Droit Ouvert et de Seraphin.legal - Administrateur de l'ADIJ

En collaboration avec Droit & Croissance :

Sophie Vermeille

Avocat au barreau de Paris – Fondatrice et Présidente de Droit & Croissance

Victor Favre

Avocat au barreau de Paris – Chercheur au sein de Droit & Croissance